

L'an mil sept cens quatre vingt un et le seizein^e jour du
mois de janvier, ala requête d'icel^l Joseph pautard marchand
demeurant au village de colventes parroisse de vitrac; lequel continue
d'y elire domicile en sa maison d'habitation et au greffe de la
jurisdiction et declare qu'il occurrera en sa cause ou pour elle
pour luy certifier par l'écrit de un ou six mois ordinaire d'icele
d'icelle pour ce faire assigner sous signe, en vertu d'un appoint
rendu par le requérant et p^rme viguier marchand du
village de vitrac le 12^e juin 1779 par m^r ayres
juge royal delagiotte dument scellé portant avec double y mon
du 3^e aoust 1777 qui luy a été signifié de la part du requérant
par exploit du 18^e dudit mois de juin 1779 contenant sommation
d'audience; avoir fait sommation audit viguier d'en venir au premier
jour d'audience de m^r le officier royal delagiotte pour p^rse